



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1999/L.1
7 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIARE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dixième session
Bonn, 31 mai - 11 juin 1999
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA SESSION

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique sur les travaux de sa dixième session

Rapporteur : M. Andrej Kranjc (Slovénie)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 4	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	5 - 10	5
A. Adoption de l'ordre du jour	5 - 7	5
B. Organisation des travaux de la session	8 - 10	7
III. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 3 de l'ordre du jour)	11 - 18	7
A. Organisations scientifiques	11 - 13	7
B. Organismes des Nations Unies	14 - 16	8
C. Secrétariats d'autres conventions	17 - 18	8

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour)	19 - 27	9
A. Directives pour l'établissement des communications nationales	19 - 22	9
B. Processus d'examen des inventaires des émissions de gaz à effet de serre	23 - 24	10
C. Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto	25 - 27	10
V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour)	28 - 42	11
A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	28 - 33	11
B. Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux	34 - 36	12
C. Questions diverses	37 - 42	12
VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION : ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (Point 6 de l'ordre du jour)	43 - 46	13
VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 7 de l'ordre du jour)	47 - 51	14
VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 8 de l'ordre du jour)	52 - 55	15
IX. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) : PROGRAMME DE TRAVAIL (Point 9 de l'ordre du jour)	56 - 60	15
X. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO : QUESTIONS D'ORGANISATION LIÉES AU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN (Point 10 de l'ordre du jour)	61 - 62	16

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 11 de l'ordre du jour)	63 - 64	17
XII. MÉCANISMES DÉCOULANT DES ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 12 de l'ordre du jour)	65 - 66	17
XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 13 de l'ordre du jour)	67	18

Annexes

I. Projets de décisions recommandés pour adoption par la Conférence des Parties à sa cinquième session		19
II. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) Mandat de l'atelier d'experts envisagé dans l'annexe (Programme de travail) à la décision 5/CP.4 . . .		20
III. Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique était saisi à sa dixième session		23

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn, du 31 mai au 11 juin 1999.
2. Le Président du SBSTA, M. Kok Kee Chow (Malaisie), a ouvert la session le 31 mai 1999. Il a souhaité la bienvenue à tous les représentants et observateurs. Il a noté que la dixième session était la première que le SBSTA tenait depuis que la Conférence des Parties avait adopté le Plan d'action de Buenos Aires (décision 1/CP.4) à sa quatrième session, six mois auparavant. Il a rappelé que le Plan d'action envisageait une série de programmes de travail visant à la fois à redoubler d'efforts pour appliquer la Convention et à préparer la mise en oeuvre effective du Protocole de Kyoto. Les objectifs fixés dans le Plan d'action étaient ambitieux et les Parties devaient travailler avec détermination et de manière soutenue pour relever les défis qui les attendaient. Le Président a souligné le rôle important que le SBSTA jouait à cet égard en entreprenant un travail technique et méthodologique approfondi. Il a exprimé l'espoir que les ateliers techniques et les réunions officieuses qui s'étaient tenus depuis la dernière session aideraient à faire avancer les débats à la dixième session. Il a demandé instamment à toutes les Parties de s'employer à démontrer que des progrès sensibles avaient été réalisés sur chaque élément du Plan d'action de Buenos Aires dans un esprit de coopération constructive. En conclusion, le Président a plus particulièrement souhaité la bienvenue aux membres du Bureau du SBSTA : M. Lambert Gnapelet (République centrafricaine), Vice-Président, et M. Andrej Kranjc (Slovénie), Rapporteur.
3. Toujours à la 1ère séance, le 31 mai, le Secrétaire exécutif a fait une déclaration qui s'adressait à la fois au SBSTA et à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI). Il a présenté ses excuses pour la publication tardive d'un grand nombre des documents établis par le secrétariat pour la session et s'est engagé à faire en sorte que, dans l'avenir, la documentation soit élaborée plus rapidement. Le retard s'expliquait en partie par l'augmentation du volume de travail résultant de l'organisation, entre les sessions, des ateliers techniques demandés par la Conférence des Parties à sa quatrième session. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que l'examen, dans le cadre

du SBI, des dispositions à prendre pour les réunions intergouvernementales fournirait l'occasion d'évaluer le rôle des ateliers, y compris leurs incidences budgétaires. Se tournant vers l'avenir, le Secrétaire exécutif a souligné les deux éléments qui, à ses yeux, pourraient constituer des résultats politiquement importants de la cinquième session de la Conférence des Parties de nature à donner l'impulsion nécessaire au succès de la sixième session, à savoir, mobiliser l'appui en faveur du renforcement des capacités et prendre des décisions concernant l'examen des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I et sur la phase pilote des activités exécutées conjointement.

4. À la réunion commune du SBSTA et du SBI, qui s'est tenue le 1er juin, des déclarations générales ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1ère séance, le 31 mai, le SBSTA a examiné l'ordre du jour publié sous la cote FCCC/SBSTA/1999/1.

6. Le Président a noté qu'à la suite de consultations avec le Bureau, les deux points suivants n'y figuraient pas : l'impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement et les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. L'examen de ces deux points serait reporté à la onzième session du SBSTA et ils figuraient sur la liste des éléments de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence. Le Président a cependant appelé l'attention des Parties sur le document FCCC/SBSTA/1999/Misc.3 et Add.1 et Corr.1, concernant l'impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement, notant que les Parties souhaiteraient peut-être utiliser ce document pour préparer le débat qui aurait lieu à la onzième session.

7. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties et le SBSTA a ensuite adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
3. Coopération avec les organisations internationales compétentes
 - a) Organisations scientifiques
 - b) Organismes des Nations Unies
 - c) Secrétariats d'autres conventions
4. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
 - a) Directives pour l'établissement des communications nationales
 - b) Processus d'examen des inventaires des émissions de gaz à effet de serre
 - c) Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
5. Questions méthodologiques
 - a) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3, par. 5 a))
 - b) Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux
 - c) Questions diverses
6. Article 6 de la Convention : éducation, formation et sensibilisation du public
7. Mise au point et transfert de technologies
8. Recherche et observation systématique
9. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) : programme de travail
10. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto : questions d'organisation liées au Groupe de travail commun

11. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
12. Mécanismes découlant des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
13. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1ère séance, le 31 mai. Il était saisi du calendrier provisoire des réunions figurant à l'annexe II du document FCCC/SBSTA/1999/1. Le Président a noté que ce calendrier devrait servir de guide pour l'organisation des travaux du SBSTA, mais qu'il faudrait faire preuve de souplesse pour s'adapter au rythme de progression des travaux.

9. Le Président a souligné que le SBSTA devrait travailler efficacement pour traiter tous les points inscrits à son ordre du jour et il a demandé instamment aux Parties de parvenir à une conclusion sur le plus grand nombre de points possible à la fin de la première semaine.

10. Le Président a informé le SBSTA qu'une organisation intergouvernementale et 12 organisations non gouvernementales avaient fait parvenir récemment des demandes d'accréditation aux sessions des organes subsidiaires. Ces demandes avaient été examinées par le secrétariat à la lumière des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et conformément aux procédures arrêtées par la Conférence des Parties pour l'admission d'organisations en qualité d'observateurs. Le SBSTA a décidé d'admettre ces organisations à sa session en cours, en attendant que la Conférence des Parties se prononce officiellement sur leur accréditation à sa cinquième session.

III. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Organisations scientifiques

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1ère et .. séances, les 31 mai et .. juin, respectivement.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

13. À la lère séance, le 31 mai, une déclaration a également été faite par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a aussi répondu à des questions.

2. Conclusions

[à compléter]

B. Organismes des Nations Unies

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBSTA a examiné cette question à ses lère et .. séances, tenues les 31 mai et .. juin, respectivement.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties.

16. À la lère séance, le 31 mai, un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration.

2. Conclusions

[à compléter]

C. Secrétariats d'autres conventions

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

17. Le SBSTA a examiné cette question à ses lère et .. séances, les 31 mai et .. juin, respectivement.

18. À la lère séance, le 31 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

2. Conclusions

[à compléter]

IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
DE LA CONVENTION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Directives pour l'établissement des communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

19. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3ème et .. séances, les 1er et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/1 et Add.1 et 2, FCCC/SBSTA/1999/INF.1 et Add.1, FCCC/SBSTA/1999/INF.2, FCCC/SBSTA/1999/INF.3, FCCC/SB/1999/MISC.2 et FCCC/SB/1999/MISC.5 et Add.1. Un document informel établi par le secrétariat sur les méthodes d'estimation des inventaires des émissions d'hydrofluocarbures perfluorés et d'hexafluorure de soufre a également été distribué aux Parties.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

21. À la 3ème séance, le 1er juin, une déclaration a été faite par un représentant du Programme d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre du GIEC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) a également fait une déclaration.

22. À la même séance, le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Mark Mwandosya (République-Unie de Tanzanie) et M. Jim Penman (Royaume-Uni). Le Président a informé le SBSTA qu'il s'était mis en rapport à ce sujet avec son homologue du SBI et qu'ils étaient parvenus à la conclusion que, compte tenu de la division des tâches entre ces deux organismes sur la question des communications nationales, il serait logique qu'il s'agisse d'un groupe de contact commun du SBSTA et du SBI.

2. Conclusions

[à compléter]

**B. Processus d'examen des inventaires des émissions
de gaz à effet de serre**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3ème et .. séances, les 1er et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents ci-après : FCCC/SBSTA/1999/3, FCCC/SBSTA/1999/MISC.4 et FCCC/TP/1999/2.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

[à compléter]

**C. Programme de travail concernant les questions méthodologiques
liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3ème et .. séances, les 1er et .. juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/1999/2 et Corr.1.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

27. À sa 3ème séance, le 1er juin, le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre du groupe de contact commun créé comme prévu à l'alinéa a) du point 4.

2. Conclusions

[à compléter]

V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3, par. 5 a))

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3ème, 5ème et .. séances, les 1er, 2 et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/1999/5, FCCC/SBSTA/1999/INF.5 et FCCC/SBSTA/1999/MISC.2 et Add.1.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

30. À la 3ème séance, le 1er juin, M. Paul Maclons (Afrique du Sud), Président du deuxième atelier du SBSTA sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (Indianapolis, 26-28 avril 1999), a rendu compte oralement de cet atelier au SBSTA.

31. À la même séance, le 1er juin, le Président du GIEC a fait le point sur l'état d'avancement du rapport spécial du GIEC sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

32. Toujours à la 3ème séance, le 1er juin, des déclarations ont été faites par les représentants de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement et de la communauté des collectivités locales.

33. À sa 5ème séance, le 2 juin, le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Paul Maclons (Afrique du Sud) et M. Maciej Sadowski (Pologne).

2. Conclusions

[À compléter]

B. Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 5ème et .. séances, les 2 et .. juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/INF.4. Le Rapport spécial du GIEC sur l'aviation et l'atmosphère mondiale intitulé "Special Report on Aviation and the Global Atmosphere" ainsi qu'un document informel du secrétariat sur les méthodes utilisées pour recueillir des données et pour évaluer et notifier les émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans le transport international ont également été distribués aux Parties.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

36. Également à la 5ème séance, le 2 juin, le représentant de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fait une déclaration. En outre, le secrétariat a informé le SBSTA du contenu d'une lettre de l'Organisation maritime internationale (OMI), sur des sujets ayant un rapport avec la question à l'examen.

2. Conclusions

[À compléter]

C. Questions diverses

1. Délibérations

37. Le SBSTA a examiné cette question à ses 5ème et .. séances, les 2 et .. juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/4. Un document informel du secrétariat sur les outils de décision pour l'évaluation des différentes stratégies d'adaptation a également été distribué aux Parties.

38. À la 5ème séance, le 2 juin, le Président a noté qu'au titre de cette question, il fallait examiner avant tout l'information sur les méthodes d'évaluation des incidences, des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation.

39. À la même séance, un représentant du PNUÉ a fait une déclaration pour présenter le Manuel sur les méthodes d'évaluation des incidences de l'évolution du climat et les stratégies d'adaptation (*Handbook on Methods for Climate Change Impacts Assessment and Adaptation Strategies*) élaboré par le PNUÉ en collaboration avec l'Université libre d'Amsterdam, ainsi qu'un rapport intitulé *Economics of Greenhouse Gas Limitations: Methodological Guidelines* (Directives méthodologiques pour l'étude des aspects économiques des mesures de limitation des gaz à effet de serre) établi par le Centre de collaboration sur l'énergie et l'environnement du PNUÉ (Risø, Danemark).
40. Des déclarations sur cette question ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
41. Toujours à la 5ème séance, le 2 juin, la délégation brésilienne a soulevé la question des aspects méthodologiques et scientifiques de la proposition du Brésil. Cette délégation a présenté un rapport sur les activités entreprises dans ce domaine depuis la session précédente, notamment l'organisation d'un atelier.
42. Des déclarations sur cette question ont été faites par les représentants de .. Parties.

2. Conclusions

[à compléter]

VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION : ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBSTA a examiné cette question à sa première séance le 31 mai. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/MISC.1.
44. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
45. Le Président a indiqué que le petit nombre de communications soumises par les Parties sur les moyens de promouvoir l'application de l'article 6 de la Convention n'avait malheureusement pas permis au secrétariat de faire des propositions en vue de l'intégration de l'article 6 dans le programme de travail du SBSTA, comme celui-ci l'avait demandé à sa huitième session.

2. Conclusions

46. Le Président a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat avant le 15 octobre 1999 de nouvelles propositions destinées à servir de base à un débat portant davantage sur le fond à la douzième session du SBSTA.

VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES
(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. Le SBSTA a examiné cette question à ses 5ème, 6ème, 7ème et .. séances, les 2, 3, 4 et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/1999/2, FCCC/SBSTA/1999/MISC.5 et Add.1 à 3 et FCCC/TP/1999/1.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe de 77 et de la Chine.

49. À la 5ème séance, le 2 juin, une déclaration a été faite par un représentant du GIEC qui a rendu compte de l'état d'avancement du rapport spécial sur les aspects méthodologiques et technologiques du transfert de technologies : possibilités de coopération technologique.

50. Toujours à la 5ème séance, le 2 juin, le Président a informé le SBSTA des mesures qui avaient été prises jusqu'ici pour conduire le processus consultatif prévu dans la décision 4/CP.4, y compris de la constitution d'un groupe informel, dont les membres, désignés par les Parties, devaient procéder à un échange de vues au sujet de la démarche à suivre pour faire avancer le processus. Il a proposé que le groupe informel tienne de nouvelles réunions pendant la session afin de continuer à discuter du plan de travail et d'autres aspects du processus consultatif.

51. À la 7ème séance, le 4 juin, une déclaration a été faite par un représentant de la Climate Technology Initiative (CTI).

2. Conclusions

[à compléter]

VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE
(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

52. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1ère, 3ème et .. séances le 31 mai et les 1er et .. juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/1999/1/Add.2. Les Parties avaient également à leur disposition le projet de communication du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) sur les lignes directrices à suivre pour faire rapport sur l'observation systématique, qui avait été établi pour l'Atelier consacré à la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I (Bonn, 17-19 mars 1999).

53. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

54. À la première séance, le 31 mai, le Président du Comité directeur du SMOC a fait une déclaration, au nom des organisations participant au Programme d'action pour le climat, au sujet des activités récentes relatives à la recherche et à l'observation systématique.

55. À la 3ème séance, le 1er juin, le Président a invité Mme Susan Barrell (Australie) et M. Philip Gwage (Ouganda) à l'aider à procéder à des consultations informelles sur cette question.

2. Conclusions

[à compléter]

**IX. APPLICATION DES PARAGRAPHERS 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION
(DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14
DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) : PROGRAMME DE TRAVAIL**
(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

56. Le SBSTA a examiné cette question à sa 7ème séance le 2 juin. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/MISC.6 et FCCC/SBSTA/1999/CRP.1.

57. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

58. À la 7ème séance, le 2 juin, le Président a rappelé que cette question avait été d'abord examinée par le SBI. Il a rappelé également que le SBI avait décidé de convoquer un groupe des amis des Présidents des organes subsidiaires

pour définir le mandat de l'atelier d'experts envisagé dans l'annexe (programme de travail) à la décision 5/CP.4. Le Vice-Président du SBI, M. Salamat (Iran), avait mené ces consultations au nom des Présidents. À la même séance, le Vice-Président du SBI a rendu compte au SBSTA des résultats des consultations informelles auxquelles il avait procédé.

59. Toujours à la 7ème séance, le 2 juin, le Président a fait circuler sous la cote FCCC/SBSTA/1999/CRP.1 le texte d'une proposition concernant le mandat de l'atelier d'experts susmentionné.

2. Conclusions

60. À sa 7ème séance, le 2 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté le mandat de l'atelier d'experts envisagé dans l'annexe (programme de travail) à la décision 5/CP.4, qui est reproduit plus loin à l'annexe II.

X. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO : QUESTIONS D'ORGANISATION LIÉES AU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Cette question a été examinée par le SBSTA à ses 2ème et .. séances, tenues conjointement avec le SBI les 1er et .. juin, respectivement. Les organes subsidiaires étaient saisis du document FCCC/SB/1999/MISC.4 et Add.1 et 2.

62. À la réunion commune qui s'est tenue le 1er juin, le Président du SBI a rendu compte des résultats des consultations informelles sur les questions relatives au respect des dispositions que les Présidents des organes subsidiaires avaient organisées le 31 mai comme suite à la demande formulée dans la décision 8/CP.4. Le Président a indiqué qu'un accord était intervenu pour nommer M. Harald Dovland (Norvège) et M. Espen Ronneberg (Îles Marshall) coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4. L'examen des questions de fond serait renvoyé au Groupe de travail commun qui serait convoqué par les coprésidents désignés.

2. Conclusions

[à compléter]

**XI. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE
DE LA PHASE PILOTE**

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. Cette question a été examinée par le SBSTA à ses 2ème et 4ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 1er et .. juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre enfin au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les organes subsidiaires étaient saisis des documents suivants : FCCC/SB/1999/INF.1 et FCCC/SB/1999/MISC.1 et Add.1.

64. À la 4ème séance, le 1er juin, les Présidents des organes subsidiaires ont invité M. Jos Delbeke (Commission européenne) et Mme Margaret Mukahanana (Zimbabwe) à les aider à procéder à des consultations informelles sur cette question.

2. Conclusions

[à compléter]

**XII. MÉCANISMES DÉCOULANT DES ARTICLES 6, 12 ET 17
DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

65. Cette question a été examinée par le SBSTA à ses 2ème et 4ème séances, tenues conjointement avec le SBI, les 1er et .. juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de .. Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et de dix États d'Europe centrale et orientale, et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les organes subsidiaires étaient saisis des documents suivants : FCCC/SB/1999/4, FCCC/SB/1999/INF.2 et Add.1 à 3 et FCCC/SB/1999/MISC.3 et Add.1, Add.2 et Corr.1 et Add.3.

66. À la 4ème séance, le 1er juin, les organes subsidiaires ont décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun dirigé par le Président du SBSTA.

2. Conclusions

[à compléter]

XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION
(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

67. À sa .. séance, le .. juin, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa dixième session (FCCC/SBSTA/1999/L.1).

2. Conclusions

[à compléter]

Annexe I

**PROJETS DE DÉCISIONS RECOMMANDÉS POUR ADOPTION PAR LA CONFÉRENCE
DES PARTIES À SA CINQUIÈME SESSION**

[à compléter]

Annexe II

**APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION
(DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14
DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)**

**MANDAT DE L'ATELIER D'EXPERTS ENVISAGÉ DANS L'ANNEXE
(PROGRAMME DE TRAVAIL) À LA DÉCISION 5/CP.4**

Objet

Conformément à la décision 5/CP.4, l'atelier d'experts a pour objet d'apporter une contribution aux travaux de la onzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) :

1. En inventoriant les facteurs qui aideront à déterminer :
 - les effets néfastes des changements climatiques;
 - les incidences de l'application de mesures de riposte;
2. En inventoriant les informations disponibles, les lacunes à combler au niveau de l'information, les données supplémentaires nécessaires et les différents points de vue sur les méthodologies concernant :
 - les besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement Parties face à ces effets néfastes et à ces incidences;
 - les actions à entreprendre, notamment en matière de financement, d'assurance et de transfert de technologie, pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques susmentionnés;
 - les dispositions à prendre pour réduire au minimum les effets des politiques et des mesures sur le commerce international, et les incidences sociales, environnementales et économiques;
3. En prenant en considération les besoins spécifiques et la situation particulière des pays les moins avancés;
4. En examinant les questions soulevées dans les documents soumis par les pays, y compris dans les communications nationales.

Calendrier

L'atelier d'experts se tiendra du .., .. septembre, au 1999 à Les questions susmentionnées feront l'objet de communications et donneront lieu à un débat portant sur les pays en développement Parties visés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention.

Premier jour

- Tour d'horizon
- **Méthodologies** concernant les effets néfastes des changements climatiques
- Prise en considération des besoins spécifiques et de la situation particulière des pays les moins avancés
- Pays comprenant des zones arides et semi-arides, des zones de forêts et des zones sujettes au dépérissement des forêts
- Pays comprenant des zones sujettes à la sécheresse et à la désertification
- Pays comprenant des zones de forte pollution de l'atmosphère urbaine
- Pays comprenant des écosystèmes fragiles, y compris des écosystèmes montagneux
- Pays sans littoral et pays de transit

Deuxième jour

- Petits pays insulaires
- Pays ayant des zones côtières de faible élévation
- Pays comprenant des zones sujettes à des catastrophes naturelles
- **Méthodologies** concernant les incidences des mesures de riposte

Troisième jour

- Dispositions à prendre pour réduire au minimum les effets néfastes de l'application de mesures de riposte :
 - sur le commerce international, et les incidences sociales, environnementales et économiques sur les pays en développement Parties visés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
 - sur les pays dont l'économie est fortement tributaire des revenus de la production, de la transformation et de l'exportation et/ou de la consommation de combustibles fossiles et de produits apparentés à forte intensité énergétique.

Quatrième jour

- Conclusions

Participation

Les organisations internationales et régionales compétentes et les experts nationaux, y compris ceux des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales, seront invités à contribuer aux travaux de l'atelier et à présenter des communications sur les questions à l'examen. Le secrétariat étudiera, en liaison avec les organisations invitées, les contributions particulières que celles-ci pourraient présenter à l'atelier.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA DIXIÈME SESSION

[à compléter]
